

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Villeroy, tenue le lundi 2 novembre 2009, à 19 h 30, à la salle de l'école Centrale, 378, Principale.

Sont présents : Réjean Perron, Yvan Paquet, François Gingras, Lise Mélançon, Éric Chartier, Daniel Baker, conseillers formant quorum sous la présidence de Michel Poisson, maire.

Était également présente Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires avant la réunion du mois d'octobre 2009.

09-11-134 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par M. Daniel Baker

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09-11-135 INTERVERTIR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. Éric Chartier

D'AUTORISER monsieur le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09-11-136 PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2009

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2009, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'APPROUVER le procès-verbal du 5 octobre 2009 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE AUX ORMES

Monsieur le Maire fait état des décisions prises par les membres du conseil. L'exécution des travaux sera remise à l'an prochain.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Réjean Perron, qu'un règlement sur la *Politique municipale concernant la répartition des dépenses relatives à l'aménagement, à l'entretien et au nettoyage des cours d'eau* sera adoptée à une réunion ultérieure.

09-11-137

VIRÉE DE VÉHICULES DE SERVICES À LA LIMITE DE MANSEAU

Il est proposé par M. François Gingras
et appuyé par M. Daniel Baker

D'AUTORISER la signature de l'Entente de droit de passage avec les propriétaires du 947, Rang 16 Ouest, ainsi que l'Entente conjointe avec la Municipalité de Manseau.

DE DÉFRAYER les coûts approximatifs de 800, \$ pour 2009 et de 600, \$ pour 2010, comme stipulé à l'évaluation des frais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE VIDÉOTRON

La demande pour l'implantation d'une tour présentée par Vidéotron est assujettie à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et doit faire l'objet d'une demande d'autorisation au MDDEP.

RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 955 du Code municipal, monsieur le Maire dépose le « Rapport du Maire ».

Il sera transmis à chaque adresse civique de la municipalité.

RAPPORT SEMESTRIEL ET ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la Directrice générale / Secrétaire-trésorière doit déposer deux états comparatifs.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent pour la période correspondante.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant.

09-11-138

NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT

Il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. Daniel Baker

DE NOMMER monsieur le conseiller Réjean Perron, maire-suppléant pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2010.

QUE monsieur Perron, aura l'autorisation de signer les effets bancaires en date du 1^{er} novembre 2009, en remplacement de madame la conseillère Lise Mélançon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09-11-139

REPRÉSENTANTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par Mme Lise Mélançon

QUE la liste des *Nominations des élus aux différents Comités* soit adoptée comme proposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09-11-140

APPEL D'OFFRES RENOUVELLEMENT ASSURANCE COLLECTIVE

ATTENDU QUE la municipalité de Villeroy offre à son personnel une assurance collective en association avec le regroupement d'autres municipalités locales du Centre-du-Québec;

ATTENDU QU'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1 mars 2010;

ATTENDU QU'un cahier des charges a été élaboré par monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités de cinq MRC participantes;

ATTENDU QUE la municipalité de Wickham a proposé d'agir au nom de tous dans le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

ATTENDU les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par Mme Lise Mélançon

QUE la municipalité de Villeroy délègue à la municipalité de Wickham son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09-11-141

RAPPORT ROUTE 4 COMTÉS

Il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. Éric Chartier

D'ADOPTER le rapport des revenus et dépenses 2009 et des prévisions budgétaires 2010, pour la Route des 4 Comtés, tels que présentés.

QU'une rencontre entre les Maires des Municipalités parties à l'entente devrait avoir lieu au courant du mois de novembre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09-11-142

PROPOSITION PRÉVISION BUDGÉTAIRE TRANSPORT LA CADENCE

Il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. François Gingras

D'ACCEPTER la proposition budgétaire 2010 de la Corporation de transport La Cadence comme présentée, soit un montant maximum de 2 161,59\$, pour la municipalité de Villeroy.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09-11-143 ACCEPTATION DE L'ANNEXION DE LA VILLE DE PRINCEVILLE

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. François Gingras

QUE la Municipalité de Villeroy accepte que la Ville de Princeville soit annexée à la Corporation de transport La Candence dès 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09-11-144 APPUI AU PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA MRC DE L'ÉRABLE

ATTENDU l'ampleur et l'importance du projet de parc d'éoliennes dans la MRC de l'Érable à être réalisé par Enerfin et Elecnor;

ATTENDU QUE les répercussions économiques locales du projet sont évaluées de 40 à 60 millions;

ATTENDU QUE le projet est accompagné d'un bâtiment d'accueil et d'interprétation destiné aux énergies renouvelables favorisant l'achalandage touristique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'APPUYER le projet de parc éolien de la MRC de l'Érable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09-11-145 BRUNCH UNITÉ DOMRÉMY DE PLESSISVILLE

Il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. Daniel Baker

D'AUTORISER l'achat de 2 billets au coût de 30, \$, au profit de l'Unité Domrémy de Plessisville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REMERCIEMENT À M. ROLAND LAQUERRE

Une lettre de remerciement sera adressée à M. Roland Laquerre pour avoir représenté durant plus de quinze ans notre municipalité au Comité de Cogestion sur l'enfouissement sanitaire de la MRC de Lotbinière.

09-11-146 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'AUTORISER le renouvellement de la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour un montant de 8 271, \$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09-11-147 COMPTES

Il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par Mme Lise Mélançon

D'ACCEPTER les comptes du mois d'octobre 2009, pour un montant de 43 102,86 \$ tel que présenté et payé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

1-148

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Yvan Paquet

QUE la présente séance soit levée à 20 h 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Michel Peisson

Maire

Angèle Germain

Directrice générale
Secrétaire-trésorière